

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Dinozé – Hadol – Jarménil – La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 28 octobre 2009 à HADOL

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de la convocation : 20/10/2009

Délégués titulaires présents : 28

Miguel MARTIN, Marielle CUNY, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Michel HUROT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, André LAPOIRIE, Pierrette GERARD, René ALEXANDRE.

Délégués suppléants présents : 3 (Représentants des délégués titulaires absents) :

Francis ROUSSEAU représente Nadine GEROME,

Henri LAVAULLEE représente Daniel REMY,

Christian PIERREL représente Francis LAVEZ.

Pouvoirs : 2

Stéphane CANADAS donne pouvoir à Philippe EYMARD,

Luc JEANDON donne pouvoir à Daniel LAGARDE.

L'an deux mil neuf le mercredi 28 octobre à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Hadol, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Daniel LAGARDE a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de HADOL pour son accueil.

Le Président remercie Monsieur Jean-Michel GEORGES, maire de Bellefontaine, pour sa présence.

Documents remis aux délégués :

1. Projet de convention relative au soutien financier et technique des structures associatives d'accueil du jeune enfant,
2. Projet de convention de partenariat pour une étude du territoire avec le centre de formation rural de Gugnécourt,
3. Note relative aux adhésions au Sicovad
4. Extrait du compte rendu du conseil municipal du 17/09/09 de la commune de Arches, concernant l'implantation de la station d'épuration,
5. Reportages diffusés sur Images Plus et concernant les communes de la C2VRM.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demande d'adhésion au SICOVAD

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

01. Plan d'aide aux crèches associatives – Convention de financement.

Monsieur le Président rappelle la compétence « études, création, aménagement et gestion des crèches et des haltes-garderies » de la Communauté de Communes. Face aux difficultés financières de ces structures et sur proposition du Conseil Général des Vosges et de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, un plan d'aide aux crèches associatives est proposé.

Compte tenu que la C2VRM ne dispose pas d'une offre suffisante pour l'ensemble du territoire en terme de garde collective, Monsieur le Président propose d'établir une convention de partenariat avec les structures

associatives « Le parapluie des petits » à Docelles et « Boutchou » à Epinal, qui accueillent des enfants de la C2VRM.

Il s'agira de financer ces structures à hauteur du besoin de financement, au prorata du nombre effectif d'heures de garde assurées pour les enfants du territoire. La convention est établie au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 avec des modalités de résiliation annuelle.

Pour l'année 2009, le montant prévisionnel de cette aide est pour :

- « Le parapluie des petits » à Docelles, sur la base de 3687 heures en 2008, de 2209,21 €
- « Boutchou » à Epinal, sur la base de 2222 heures en 2008, de 6474,14 €

La CAF nous reversera 30% des sommes versées à ces structures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité (1 contre – M. MARTIN) :

- **APPROUVE** les conventions de partenariat avec le Conseil Général des Vosges, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, et les structures associatives « Le parapluie des petits » à Docelles et « Boutchou » à Epinal,
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions relatives au soutien financier et technique des structures associatives d'accueil du jeune enfant,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

02. Centre de formation de GUGNECOURT – Convention de partenariat

Conformément à l'avis favorable des membres du bureau, puis la présentation en commission tourisme, Monsieur le Président propose de conclure un partenariat avec le centre de formation. La mission confiée aux étudiants de la classe de BTSA SER concernera la compétence tourisme de la Communauté de Communes et consistera en la réalisation d'un diagnostic ciblé sur le développement des potentialités touristiques du territoire.

La convention de partenariat avec le centre de formation prévoit en outre une prise en charge par la Communauté de Communes des frais de repas et de déplacement des étudiants, des frais administratifs et une bourse aux étudiants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le centre de formation rural de Gugnécourt,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget,
- **DIT** que le montant des bourses allouées aux étudiants dans le cadre de ce diagnostic fera l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire à l'issue du rendu de cette étude.

03. Demande de participation au budget assainissement – Commune de Hadol

Lors de son intégration au sein du périmètre de la C2VRM, la commune de Hadol terminait la première tranche de son programme pluriannuel d'assainissement collectif. Elle a manifesté lors des différentes réunions le souhait de maintenir le rythme des travaux. Lors des réunions de travail concernant l'établissement du prix de la redevance assainissement et afin de ne pas engendrer une hausse excessive du coût pour les nouveaux usagers, la commune de Hadol s'est engagée, à titre exceptionnel, à participer au budget assainissement de la C2VRM à hauteur de 27 488.16€ Cette somme prend en compte la redevance de la part traitement des tranches 2 et 3 dans l'attente de leur branchement effectif et ce afin de ne pas imputer le coût d'investissement et de fonctionnement de la station de traitement sur la tranche 1 uniquement.

Il convient en outre de préciser que ce versement est unique et définitif dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif suite à l'intégration de la commune au sein de la C2VRM au 01 janvier 2009.

Pour ce faire, des délibérations concordantes de la C2VRM et de la commune de Hadol sont nécessaires, sur le principe et le montant de cette participation.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** la participation de la commune de Hadol au budget assainissement de la C2VRM pour un montant global de 27 488.16€HT, soit 29 000€TTC (tva 5.5%),

- **AUTORISE** le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

04. Frais de déplacement

Dans le cadre de ses fonctions, et en cas d'indisponibilité du véhicule de la collectivité, l'agent polyvalent est amené à utiliser son véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le déplacement de l'agent polyvalent avec son véhicule personnel à l'intérieur de la Région Lorraine,
- **AUTORISE** le remboursement des frais de mission qui en découleront selon le barème en vigueur,
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer les documents se rapportant à cette décision.

05. REGIME INDEMNITAIRE –Prime de service et de rendement et Indemnité Spécifique de Service

Compte tenu de l'arrivée prochaine du technicien au sein de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose de mettre en place le régime indemnitaire qui lui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire (1 contre : M. PIERREL et 4 abstentions : M. LAPOIRIE, Mme VAUTRIN-ROLLOT, M. ALEXANDRE, Mme GERARD) :

- **INSTAURE** le régime indemnitaire proposé par le Président.

06. SDANC – Adhésions et retraits

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Communautaire se prononce:

- **POUR** le retrait des communes de Hadol et Coussey,
- **POUR** l'adhésion des communes de La Croix aux Mines et Pleuvezain

07. PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES – Modifications statutaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, tels que rédigés dans la délibération n°59/2009 du comité syndical du 5 octobre 2009, liée :
 - A la nouvelle situation de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, à savoir l'acceptation de l'extension de ladite Communauté de Communes avec l'intégration des communes de Marainville sur Madon et Xaronval,
 - Au retrait de la commune de Xaronval en tant que commune isolée des membres du syndicat. telles qu'elles figurent dans la délibération n°59/2009 du comité du 5 octobre 2009.

08. Décision modificative – Budget général

Sans objet

09. SICOVAD – Adhésions des communes de DOUNOUX et UZEMAIN

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Communautaire se prononce:

- **POUR** l'adhésion des communes de DOUNOUX et UZEMAIN au sein du SICOVAD à compter du 01/01/2010.

10. Information aux délégués

Monsieur le Président informe les délégués des derniers dossiers en cours :

- Achat d'un véhicule
- Réfection de la station d'épuration de Xertigny
- OPAH
- Siège
- Crèche de Dinozé
- Station d'épuration pôle Moselle

A noter que le rapport annuel du SDANC est à disposition des délégués et des administrés au bureau de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

Idem pour le rapport annuel du délégué du SIA.

11. Date du prochain conseil :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le prochain Conseil Communautaire se déroulera à la salle du conseil, Mairie de POUXEUX (programmé le 25 Novembre).

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire
Daniel LAGARDE

Le Président
Philippe EYMARD